

Techniques démonstratives en mathématiques

Le raisonnement par récurrence

(uniquement pour des propriétés portant sur des *entiers naturels*!)

Pour prouver que pour tout entier naturel supérieur ou égal à m $P(n)$ est vraie :

- On montre $P(m)$

- On suppose que, pour n fixé (ou "jusqu'à n fixé"), $P(n)$ est vraie et on montre qu'alors $P(n+1)$ l'est aussi.

Le procédé de symétrisation

Pour étendre une propriété établie pour tout entier naturel à tout entier relatif n , on pose $m=-n$ pour $n \in \mathbb{Z}^-$. On utilise alors le fait que la propriété est vraie pour m , puisque m est un entier naturel.

L'extension à \mathbb{Q}

Pour étendre une propriété établie pour $n \in \mathbb{Z}$ à tout rationnel r , on pose $r=p/q$ ($p \in \mathbb{Z}$, $q \in \mathbb{N}^*$, $\text{PGCD}(p,q)=1$)
On montre alors que la propriété est vraie pour $r=p/q$ en utilisant le fait qu'elle l'est pour p et q .

L'extension à \mathbb{R}

Pour étendre une propriété établie pour $r \in \mathbb{Q}$ à tout réel x , on pose $x = \lim_{n \rightarrow \infty} u_n$ où u_n est une suite de *rationnels*

qui converge vers x (par exemple la suite des valeurs décimales approchées par défaut de x). On montre alors que la propriété est vraie pour x réel en utilisant le fait qu'elle l'est pour u_n . Pour cela, on utilise souvent le théorème :

$$f \text{ continue} \Rightarrow \lim_{n \rightarrow \infty} f(u_n) = f\left[\lim_{n \rightarrow \infty} u_n\right]$$

Le raisonnement par l'absurde

On suppose que la propriété à démontrer n'est pas vérifiée et on montre qu'on aboutit alors à une contradiction avec les hypothèses.

L'implication

$A \Rightarrow B$ se lit "si A , alors B ". $A \Rightarrow B$ est équivalent à " $(\text{non } A) \text{ ou } B$ ". A s'appelle l'*hypothèse* et B la *conclusion*. A est dite *condition suffisante* pour avoir B et B est dite *condition nécessaire* pour avoir A (car, si non B , alors non A). La rédaction de la démonstration de $A \Rightarrow B$ doit commencer par "Supposons A ".

Le raisonnement par contraposition

Pour démontrer $A \Rightarrow B$, on montre $(\text{non } B) \Rightarrow (\text{non } A)$ (proposition contraposée de $A \Rightarrow B$).

Il convient donc de savoir nier :

* les propositions :

- la négation de (A et B) est : ($\text{non } A$) ou ($\text{non } B$)

- la négation de (A ou B) est : ($\text{non } A$) et ($\text{non } B$) (lois de Morgan)

* les prédicats :

- la négation de "pour tout x élément de E , $P(x)$ " est : "il existe au moins un x de E [$\text{non } P(x)$]"

- la négation de "il existe au moins un x de E , $P(x)$ " est : "pour tout x de E , [$\text{non } P(x)$]"

Rappelons à ce propos que la rédaction de la démonstration de toute propriété commençant par "Pour tout x élément de E ..." doit commencer par : "Soit x élément de E ".

L'équivalence

$A \Leftrightarrow B$ se lit " A si et seulement si B " ou " A et B sont mutuellement condition nécessaire et suffisante l'un pour l'autre". Montrer $A \Leftrightarrow B$ revient à montrer $A \Rightarrow B$ et $B \Rightarrow A$ (proposition *réciproque* de $A \Rightarrow B$). Parfois, on peut procéder directement par équivalences successives à condition de s'assurer à chaque étape du raisonnement de la validité de la réciproque.

Pour montrer l'égalité de deux ensembles

Pour prouver que $E=F$, il est souvent nécessaire de prouver " E est inclus dans F " et " F est inclus dans E ".

Pour montrer l'unicité d'un objet vérifiant une propriété P

Une technique classique consiste à supposer qu'il existe deux objets distincts vérifiant P puis à montrer que ces deux objets sont confondus. C'est une forme de raisonnement par contraposition.

